
NATURA 2000

FORMULAIRE STANDARD

POUR LES ZONES DE PROTECTION SPECIALE (ZPS)

POUR LES SITES ELIGIBLES COMME SITES D'INTERET
COMMUNAUTAIRE (SIC)

ET

POUR LES ZONES SPECIALES DE CONSERVATION (ZSC)

1. IDENTIFICATION DU SITE

<i>1.1. TYPE</i>	<i>1.2. CODE DU SITE</i>	<i>1.3. DATE DE COMPILATION</i>	<i>1.4. MISE A JOUR</i>
F	FR4211814	200208	200403

1.5. RELATION AVEC D'AUTRES SITES DE NATURA 2000

CODE DE SITES NATURA 2000

FR4201801

1.6. RESPONSABLE(S):

DIREN / S.P.N. - I.E.G.B. - M.N.H.N.

1.7. APPELLATION DU SITE:

CRETES DU DONON-SCHNEEBERG, BAS-RHIN

1.8. INDICATION DU SITE ET DATES DE DÉSIGNATION/CLASSEMENT:

DATE SITE PROPOSÉ ÉLIGIBLE COMME SIC:

DATE SITE ENREGISTRÉ COMME SIC:

DATE DE CLASSEMENT DU SITE COMME ZPS:

DATE DE DÉSIGNATION DU SITE COMME ZSC:

200302

2. LOCALISATION DU SITE

2.1. COORDONNÉES DU CENTRE

LONGITUDE

E 7 14 10

W/E (Greenwich)

LATITUDE

48 34 26

2.2. SUPERFICIE (HA):

6810.18

2.3. LONGUEUR DU SITE (KM):

2.4. ALTITUDE (M):

MIN

408

MAX

969

MOYENNE

688

2.5. RÉGION ADMINISTRATIVE:

CODE NUTS

NOM DE LA RÉGION

% COUVERT

FR421

Bas-Rhin

80

FR413

Moselle

20

2.6. RÉGION BIOGÉOGRAPHIQUE

Alpine

Atlantique

Boreale

Continentale

Macaronesienne

Mediterranéenne

3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

3.1. TYPES D'HABITATS présents sur le site et évaluation du site pour ceux-ci:

TYPES D' HABITAT ANNEX I:

CODE	% COUVERT	REPRÉSENTATIVITÉ	SUPERFICIE RELATIVE	STATUT DE CONSERVATION	EVALUATION GLOBALE
9110	40	A	C	B	B
9410	20	A	C	B	B
9130	4	C	C	B	B
6520	3	C	C	B	B
4030	3	C	C	B	B
8220	1	D			
3260	1	D			
7120	1	D			
91E0	1	C	C	B	A
7110	1	C	C	B	B
91D0	1	C	C	B	B
9180	1	C	C	B	B

3.2. ESPECES

mentionnées à l' Article 4 de la Directive 79/409/CEE

et

figurant à l'Annexe II de la Directive 92/43/CEE

et

évaluation du site pour celles-ci

3.2.a. ESPECES - OISEAUX visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION			EVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migratoire		Population	Conservation	Isolement	Globale
			Nidific.	Hivern.				
A108	Tetrao urogallus	v			C	C	A	C
A104	Bonasa bonasia	r			C	B		C B
A223	Aegolius funereus	<10p			C	C		C C
A072	Pernis apivorus		5-10p		C	B		C B
A103	Falco peregrinus	4-5p			C	B		C B
A234	Picus canus	p			C	B		C B
A236	Dryocopus martius	10p			C	B		C B
A338	Lanius collurio		p		C	B		C B
A238	Dendrocopos medius	p			C	B		C B

3.2.b. ESPECES - Oiseaux migrateurs régulièrement présents sur le site non visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION			EVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migratoire		Population	Conservation	Isolement	Globale
			Nidific.	Hivern.				
A087	Buteo buteo	15-30p			C	A		C A
A096	Falco tinnunculus	<10p				D		
A099	Falco subbuteo		p			D		
A155	Scolopax rusticola		p		C	A		C A
A233	Jynx torquilla		p		C	A		C B
A085	Accipiter gentilis		p		C	A		C A
A086	Accipiter nisus	5-15p			C	A		C A
A282	Turdus torquatus		p		C	A		C A

3.2.c. ESPECES - MAMMIFERES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION			EVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migratoire		Population	Conservation	Isolement	Globale
			Nidific.	Hivern.				
1361	Lynx lynx	li			C	C		C C
1324	Myotis myotis	p			C	B		C B
1303	Rhinolophus hipposideros	r			C	B		C B

3.2.d. ESPECES - AMPHIBIENS et REPTILES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

3.2.e. ESPECES - POISSONS visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION			EVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migratoire		Population	Conservation	Isolement	Globale
		Nidific.	Hivern.	Etape				
1163	Cottus gobio	r			C	B	C	B

3.2.f. ESPECES - INVERTEBRES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION			EVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migratoire		Population	Conservation	Isolement	Globale
		Nidific.	Hivern.	Etape				
1083	Lucanus cervus	r			C	B	C	B

3.2 g. ESPECES - PLANTES visées à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

3.3. Autres espèces importantes de Flore et de Faune

GROUPE	NOM SCIENTIFIQUE	POPULATION	MOTIVATION
B M A R F I P			
B	Muscicapa striata	p	A
P	Drosera rotundifolia L.	c	A
P	Eriophorum vaginatum L.	c	D
P	Osmunda regalis L.	c	D
P	Huperzia selago (L.) Bernh.	c	D
P	Andromeda polifolia L.	r	D
B	Asio otus	p	C
B	Strix aluco	p	C
B	Nucifraga caryocatactes	p	A
B	Streptopelia turtur	p	A
B	Columbia oenas	p	A
B	Alauda arvensis	p	A
P	Thelypteris palustris L.	p	D
B	Phoenicurus phoenicurus	p	A
B	Picus viridis	p	A
B	Dendrocopos major	p	C
B	Dendrocopos minor	p	C

(B = Oiseaux, M = Mammifères, A = Amphibiens, R = Reptiles, F = Poissons, I = Invertébrés, P = Plantes)

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1. CARACTERE GENERAL DU SITE

Classes d'habitats	% couvert.
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1
Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	2
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	4
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	3
Forêts caducifoliées	5
Forêts de résineux	5
Forêts mixtes	50
Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	26
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	2
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	2
Couverture totale	100 %

Autres caractéristiques du site

De nombreux blocs de grès (Buntsandstein) parsèment les versants des principaux massifs : Donon, Sneeberg... donnant au paysage forestier un caractère imposant.

4.2. QUALITE ET IMPORTANCE

Les crêtes des Vosges moyennes, situées entre le Schneeberg et le Donon, se trouvent au coeur de l'un des plus vastes ensemble forestier continu à forêt mixte de montagne du Nord Est de la France.

Elles accueillent 8 espèces d'intérêt communautaire : le Grand tétras, la Gélinotte des bois, la Chouette de Tengmalm, le Faucon pèlerin, la Bondrée apivore, le Pic noir, le Pic cendré et la Pie grièche écorcheur.

Ce site est classé en ZICO.

4.3. VULNERABILITE

Parmi les espèces présentes ici, certaines sont extrêmement fragiles.

Il s'agit d'abord du Grand Tétrás qui est l'enjeu majeur de la zone. Alors que les effectifs alsaciens étaient estimés entre 30 et 60 coqs en 1987, on peut dire aujourd'hui que la population est réduite à quelques individus. La sauvegarde de cette espèce passe par une gestion globale des peuplements forestiers.

Quant au Faucon pèlerin, son déclin semble aujourd'hui stoppé bien que ses effectifs soient encore très faibles (15 couples en Alsace). Il est important d'assurer la tranquillité des oiseaux sur les falaises où l'espèce est nicheuse.

Les effectifs de la Chouette de Tengmalm sont eux aussi assez faibles en Alsace sans qu'il soit possible de connaître l'évolution de l'espèce qui reste assez discrète. Il est important dans la gestion sylvicole de conserver les arbres présentant des cavités notamment d'anciennes loges de Pic noir.

4.4. DESIGNATION DU SITE

4.5. REGIME DE PROPRIETE

Une grande partie du site est propriété de l'Etat (forêt domaniale), géré par l'Office National des Forêts. Quelques parcelles (enclaves prairiales ou forestières) sont des propriétés privées.

Le reste du site est composé de forêts communales : Oberhaslach, Niederhaslach,

Urmatt, Dinsheim, Heiligenberg, Still, Lutzelhouse...Ces forêts sont gérées par l'Office National des Forêts.

4.6. DOCUMENTATION

Groupe Tétrras Vosges, (1997). - Le Grand Tétrras sur le territoire du Parc ; synthèse 1995-96, bilan et propositions d'actions. - PNR des Ballons des Vosges, Minist. de l'Environnement, 34p.

Groupe Tétrras Vosges, (1997). - Le Grand Tétrras, question de survie - Grand Tétrras et Gelinotte des bois, bilans et perspectives pour les tétraonidés dans le massif vosgien. Annales des journées techniques du Groupe Tétrras Vosges (2-3 décembre 1995). - Minist. de l'Environnement, 215 p.

Office National des Forêts, Direction Régionale Alsace, (1997). - Propositions des sites éligibles au réseau Natura 2000 de l'ONF Alsace pour les forêts domaniales.- annexe 3.

ROCAMORA G., (1993.) - Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux en France. - L.P.O., Minist. de l'Environnement, 339 p.

OBERTI D., (1990). - Catalogue des types de stations forestières des Vosges alsaciennes. - Ministère de l'Agriculture et de la Forêt.

VANDEL J.M., (199?). - Le Lynx dans le Massif Vosgien, situation en 1996. - Office National de la Chasse.

Office National des Forêts, Direction Régionale Alsace, (1998). - Sites proposés au titre de la seconde liste par l'Office National des Forêts. Analyses et avis sur les sites soumis à consultation.

Office National des Forêts, Direction Régionale Alsace (1998).- Projet d'Aménagement forestier de la forêt domaniale du Donon.

Office National des Forêts, Direction Régionale Alsace (1996).- Aménagement forestier de la forêt domaniale d'Engenthal : 1995-2009.

LPO - Bases de données ornithologiques

5. PROTECTION DU SITE ET RELATIONS AVEC CORINE

5.1. TYPES DE PROTECTION aux niveaux national et regional

CODE	% COUVERT.
FR24	10
FR06	0
FR07	2
FR23	80

5.2. RELATION AVEC D'AUTRES SITES PROTEGES

désignés aux niveaux national ou régional:

TYPE CODE	NOM DU SITE	TYPE DE CHEVAUCHEMENT	% COUVERT.
FR06	R.B.D. intégrale de la tourbière de la Maxe	-	0
FR07	R.B.D. du Massif du Schneeberg	-	2
FR24	Forêts communales	/	10
FR23	FD d'Engenthal, du Donon et de Lutzelhouse	+	80

désignés au niveau international:

5.3. RELATION AVEC DES SITES CORINE BIOTOPES

6. IMPACTS ET ACTIVITES SUR LE SITE ET AUX ALENTOURS

6.1. IMPACTS ET ACTIVITES GENERAUX ET PROPORTION DE LA SUPERFICIE DU SITE AFFECTE

IMPACTS ET ACTIVITÉS SUR LE SITE

CODE	INTENSITÉ	% DU SITE	INFLUENCE
160	A B C	95	+ 0 -
161	A B C	25	+ 0 -
162	A B C	25	+ 0 -
220	A B C	5	+ 0 -
230	A B C	100	+ 0 -
290	A B C	50	+ 0 -
501	A B C	5	+ 0 -
502	A B C	2	+ 0 -
974	A B C	5	+ 0 -
976	A B C	90	+ 0 -

IMPACTS ET ACTIVITÉS AUX ALENTOURS du site

CODE	INTENSITÉ	INFLUENCE
162	A B C	+ 0 -
608	A B C	+ 0 -
690	A B C	+ 0 -
140	A B C	+ 0 -

6.2. GESTION DU SITE

ORGANISME RESPONSABLE DE LA GESTION DU SITE

Office National des Forêts - Direction Régionale Alsace
Cité Administrative 14, rue du Maréchal Juin 67084 STRASBOURG CEDEX

GESTION DU SITE ET PLANS

Les sites du Schneeberg et du Donon font l'objet de la part de l'Office National des Forêts d'une gestion Grand Tétrás en respect de la directive Grand Tétrás (1991).

La mise en oeuvre de la directive "Tétrás" implique dans les zones d'action prioritaires à caractère de réserve des règles sylvicoles. Ces règles visent à recréer ou maintenir un biotope favorable à l'espèce. Le statut de réserve biologique est obligatoire sur une série individualisée ; le traitement sera obligatoirement en fûtaie jardinée par bouquets ou en fûtaie irrégulière par parquets. Les bouquets et parquets sensibles (places de chant, hivernage et élevage des nichées) sont obligatoirement cartographiés, et matérialisés sur le terrain.

Sur le massif du Donon, un enclos de 53 ha a été créé à cette initiative afin de diminuer la pression du grand gibier (sanglier notamment) sur les biotopes de vie du Grand Tétrás.

7. CARTE DU SITE

Carte physique

N° NATIONAL DE LA CARTE	ECHELLE	PROJECTION	DONNEES NUMERISEES DISPONIBLES(*)
IGN 3716 ET	25000	Lambert Conformal Nord (FR)	
IGN 3616 OT	25000	Lambert Conformal Nord (FR)	
IGN 3715 OT	25000	Lambert Conformal Nord (FR)	
IGN 3617 ET	25000	Lambert Conformal Nord (FR)	

(*) *Référence à l'existence de données numérisées*

Photographie(s) aérienne(s) jointe(s):

8. DIAPOSITIVES

4. DESCRIPTION DU SITE

4.7. HISTORIQUE